

**Poste Spécifique Académique
VACANT rentrée 2026**

REACTUALISATION de la fiche de poste

Intitulé du poste : Enseignant en milieu pénitentiaire – PLP Lettres Anglais

Commentaire succinct : Enseignant dans un établissement pénitentiaire pour mineurs

Discipline(s) de recrutement : Lettres Anglais

Code discipline : P0222

Etablissement : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs d'Orvault

Code UAI : 0442613b

Date de mise en œuvre du projet d'établissement :

Date de signature du contrat d'objectifs :

Personne à contacter : Hervé MADEC

Adresse électronique : herve.madec@ac-nantes.fr

Téléphone : 06 77 62 42 63

Information présentée au conseil d'administration du :

Caractère spécifique du poste :

⇒ Missions :

- Répondre prioritairement aux différents besoins de formation des personnes incarcérées (circulaire n° 2020-057 du 9/03/2020 relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire).
- Accueillir les personnes incarcérées et enseigner prioritairement aux publics non qualifiés.
- S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère).
- Travailler en équipe avec les autres enseignants pour coordonner les interventions.
- Travailler en concertation et coordination avec les personnels de l'établissement pénitentiaire.
- Développer les différentes formes d'accès aux savoirs et contribuer à la valorisation de la personne.

⇒ Axe(s) du projet d'établissement et/ou du contrat d'objectifs :

Préparer la sortie du mineur détenu et prévenir la récidive.

- Permettre aux mineurs détenus de poursuivre leur scolarité.
- Remobiliser le mineur autour d'un projet de formation, l'accompagner dans cette construction.
- Valider les compétences du socle commun.
- Accompagner et faciliter le retour en formation (initiale ou par apprentissage).
- Travailler étroitement avec la PJJ.
- Associer pleinement la famille du mineur durant la scolarité en détention.

⇒ Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste :

- Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service statutaire annualisé et aménagé.
- Service dû : obligations réglementaires de service réparties sur au moins 7 demi-journées et d'éventuelles heures supplémentaires. Les heures d'enseignement seront majoritairement consacrées au français, au FLE et à la lutte contre l'illettrisme. Elles seront complétées par quelques heures d'anglais pour les élèves ayant acquis au moins le niveau A1 (un professeur des écoles habilité enseigne l'anglais aux débutants).
- L'enseignant nommé sera amené à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique – 40 semaines minimum.
- L'enseignant est placé sous la double autorité de l'Education nationale : la Rectrice de l'académie de Nantes et le Proviseur de l'UPR de Rennes.

Compétences particulières attendues de l'enseignant

- Individualiser sa pratique et utiliser des démarches pédagogiques adaptées au profil des publics.
- Avoir une expérience de suivi méthodologique et/ou de tutorat auprès des élèves.
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire.
- Respecter les règles déontologiques et de discrétion liées à la spécificité du milieu carcéral.
- Être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste.
- Être capable de travailler en équipe et d'analyser ses pratiques professionnelles.
- -Posséder des qualités relationnelles et d'adaptation : écoute, négociation, coopération, implication.
- Avoir une expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire.
- Savoir utiliser l'informatique et répondre aux exigences administratives.
- Rendre compte de ses activités auprès du Directeur du service enseignement de l'EPM, proviseur-adjoint de l'UPR.